

Paris, le 18 janvier 2024

Monsieur le délégué général pour l'armement,

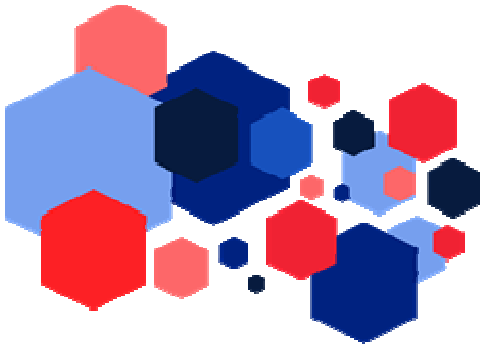
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier CSA-R DGA de l'année 2024, l'occasion pour **Défense CGC** et **CFTC Défense** d'adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble des représentants de l'administration, aux représentants du personnel ainsi qu'à tous les agents de la DGA.

L'agenda social de cette nouvelle année 2024 s'annonce stimulant. **Défense CGC** et **CFTC Défense** tiennent à souligner la qualité du dialogue social mis en œuvre en 2023 et appellent de leurs vœux un dialogue toujours plus constructif et transparent autour des nombreux sujets qui nous réuniront cette année.

DGA IMPULSION dont l'application interviendra au 1<sup>er</sup> mars est « en marche », **Défense CGC** et **CFTC Défense** seront présentes auprès des agents pour les accompagner dans cette transformation.

Cette déclaration liminaire va une fois encore se focaliser sur les préoccupations de la population TCT-ICT concernée par la mise en place de nouvelles lignes directrices de gestion. **Défense CGC** et **CFTC Défense** tiennent à vous partager l'insatisfaction générale sur un calendrier qui n'apportera pas la clarté et la visibilité sur les chiffres concrets concernant les LDG et les leviers qui vont être appliqués pour la gestion de la carrière et de la rémunération des ICT avant, au mieux, fin janvier. Ces nouvelles LDG sont très attendues par la population des ICT-TCT. **Défense CGC** et **CFTC Défense** souhaitent qu'une attention très particulière soit consacrée à la lisibilité pour les agents des LDG en matière de promotion et de valorisation des parcours. L'application de la politique d'évolution de la rémunération ne doit pas conduire à des situations qui seront vécues comme des aberrations du système, sources de frustrations conduisant aux vagues de départ et de démissions toujours d'actualité.



D'autre part nous sommes à la mi-janvier et les agents n'ont toujours pas été notifiés de la classe d'emploi relative à leur fiche de poste. **Défense CGC** et **CFTC Défense** souhaitent connaître le calendrier exact de la notification aux agents et des avenants associés.

Concernant la politique de rémunération dans la filière du numérique, l'ex première Ministre Madame Elisabeth BORNE, dans la circulaire n°6434-SG du 3 janvier 2024, demande à ses ministres la mise en place immédiate des moyens permettant d'aligner les rémunérations des agents contractuels de l'état de la filière du numérique avec le référentiel interministériel de rémunération. Cette circulaire est très claire sur le fait qu'aucun employeur ne pourra s'y soustraire, même ceux qui disposeraient de quasi-statut. Le message s'adresse donc directement à la DGA qui ne pourra pas, cette fois-ci, faire « comme si » rien n'était. L'écart abyssal entre les salaires de la grille et ceux appliqués aux agents illustre le retard pris par la DGA dans le traitement de ce dossier. Monsieur le délégué général pour l'armement, **Défense CGC** et **CFTC Défense** vous demandent quelles seront les modalités et le calendrier d'application de ces mesures pour les agents concernés ?

Enfin, il est important de se rappeler que tous les métiers sont indispensables pour fournir à nos forces les équipements nécessaires. Par conséquent, une approche globale visant à garantir des moyens financiers appropriés pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut est indispensable. Il s'agit là d'un défi majeur que la DGA doit absolument relever pour assurer sa cohérence.

Merci de votre attention.